
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 02 Mars 2016

Date de convocation :
Le 08 février 2016

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 8
- de votants : 8

- délégués suppléants : 14
- de présents : 3
- de votants : 2

L'an deux mille seize, le 02 mars à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame **Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 08 février 2016.

Étaient présents (11) :

Mme **Élisabeth GONDY** ; M. **Grégory LELONG** ; Mme **Valérie TOMSON** ; M. **Guy HUART** ; M. **Didier JOVENIAUX** ; M. **Mattéo GUALANO** ; Mme **Isabelle CHOAIN** ; Mme **Yveline DRUELLE** ; Mme **Aurore COLSON** ; Mme **Marie-Andrée CHOTEAU** ; Mme **Anne GOZÉ**.

Absents excusés : (8)

Mme **Geneviève MANNARINO** ; M. **Laurent DEGALLAIX** ; Mme **Renée STIÉVENART** ; Mme **Monique GUILBERT** ; M. **Vincent HADOT** ; Mme **Denise CAPPELLE** ; Mme **Arlette MARCANT** ; Mme **Corinne COLLET DONNAINT**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1er, 7 et 8 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu la délibération II/041/15 du 16 décembre 2015 validant le partenariat avec le VAFC pour la vente des billets des matches de football se jouant à Valenciennes et les goodies aux couleurs du club,

Considérant que l'encaissement des billets et des goodies vendus sur les sites d'accueil de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole nécessite la création d'une régie de recettes,

Étant donné l'avis favorable du Trésorier Municipal de Valenciennes,

ARTICLE 1er : À compter du 1er mars 2016, il est institué une régie de recettes pour les billets des matches de football se jouant à Valenciennes et les goodies vendus sur les sites d'accueil de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole.

ARTICLE 2 : La régie encaisse les billets des matches de football se jouant à Valenciennes et les goodies vendus sur les sites d'accueil.

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :
II/001/16

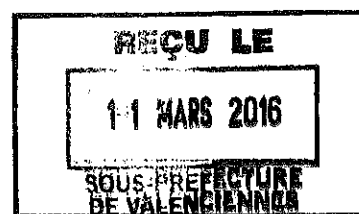
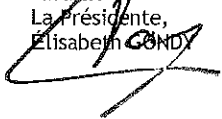
Secrétaire de Séance :
Mme **Isabelle DUSCHET**

Nos Réf : ID/IC

OBJET : Création d'une régie de recettes pour le VAFC.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,
Élisabeth GONDY



ARTICLE 3 : Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : en numéraire, par chèque ou carte bancaire après ouverture d'un compte DFT.

ARTICLE 4 : Un fonds de caisse d'un montant de 100 euros est mis à la disposition du régisseur.

ARTICLE 5 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000, 00 euros.

ARTICLE 6 : Le régisseur est tenu de verser au Trésorier Municipal de Valenciennes le montant de l'encaisse accompagné de la totalité des justificatifs dès que celui-ci atteint le montant maximum fixé à l'article 5, et lors de sa sortie de fonction ou de son remplacement par son suppléant.

ARTICLE 7 : Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

ARTICLE 8 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 02 mars 2016,

- D'autoriser le Directeur Général, à créer une régie de recettes pour le VAFC.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

AUTORISE :

- **Le Directeur Général à créer une régie de recettes pour le VAFC.**

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 02 mars 2016

La Présidente,
Élisabeth GONDY

